



L'Etat a lancé un Programme national d'aide à la rénovation thermique des logements de propriétaires occupants. Si vous êtes propriétaire occupant de votre logement achevé depuis plus de 15 ans vous pouvez bénéficier de cette aide selon vos conditions de ressources.

Baptisé "Habiter Mieux", ce programme propose aux propriétaires occupants à revenus modestes de les aider à améliorer le confort thermique de leur logement, en subventionnant des travaux pour mieux se chauffer tout en réduisant ses factures, dès lors que ceux-ci génèrent 25% de gain sur leur consommation énergétique.

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, partenaire de ce programme, vous informe sur les avantages financiers accordés qui peuvent être particulièrement intéressants. Un exemple sur des travaux d'isolation des combles, du vide sanitaire et sur la mise en place d'une ventilation illustre bien tout l'intérêt de ce programme :

Montant des travaux :		• 6 351 € HT • 6 795 € TTC
Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :	<i>Subvention 35 %</i>	2 223 €
	<i>Prime Aide Solidarité Écologique</i>	1 600 €
Conseil Général de Vaucluse	<i>Subvention 8%</i>	508 €
	<i>Prime Aide solidarité écologique</i>	1 000 €
Conseil Régional PACA	<i>Subvention 4%</i>	254 €
SACICAP Midi Méditerranée	<i>Prêt Micro Crédit Social à Taux 0 %</i>	1 210 €
<b>Remboursement mensualité de prêt</b>		<b>50 € /mois sur 2 ans</b>
<b>Soit 82 % de subvention</b>		

Pour en savoir plus :



- au niveau national : <http://www.anah.fr/habitermieux/proprietaires-occupants/habiter-mieux-cest-quoi.html>
- au niveau du Vaucluse : si vous souhaitez bénéficier d'une étude de votre situation, la MSA vous conseille de contacter Habitat & Développement de Vaucluse qui vous proposera **gratuitement** un accompagnement technique, administratif et financier au **04.90.23.12.12.**



[http://www.hd84.com/programme/HD84/Index.cfm?Cont=Article&Rub=3&ID\\_OPArticle=364](http://www.hd84.com/programme/HD84/Index.cfm?Cont=Article&Rub=3&ID_OPArticle=364)